

Le conseil municipal s'est réuni le 15 juillet 2013

CONTROLE DES APPAREILS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du projet de contrôle de mesure de débit pression des appareils de lutte contre l'incendie par le SDEA. Le contrôle annuel porte sur les 35 poteaux d'incendie, les 6 poteaux auxiliaires et les 20 hydrants raccordés sur le réseau de distribution d'eau potable de la commune.

La dépense à engager pour cette opération est estimée à 1 464 € HT. Ce montant est donné à titre indicatif, le décompte final étant calculé selon les frais réellement engagés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer les documents y afférant.

POTEAU D'INCENDIE RUE DE L'EGLISE

Dans le cadre de l'amélioration de la défense incendie et des travaux de rénovation du réseau d'eau potable dans la rue de l'Eglise, à la demande du SDEA monsieur le maire propose au conseil municipal le remplacement des hydrants n° 11, 12, 13, 14, 15 et 16 par un poteau d'incendie de DN 100 mm. La participation forfaitaire demandée par le SDEA à la commune est de 1 550 € HT. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et autorise Monsieur le maire à signer la demande de travaux.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réforme des rythmes scolaires. Celle-ci prévoit notamment un retour à une semaine de classe de 9 demi-journées, ainsi qu'un raccourcissement de la durée journalière des cours à 5h30 maximum. Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal présents de se prononcer sur le choix du mercredi ou du samedi matin.

Après en avoir délibéré et compte tenu des propositions de la Communauté des communes, du CG 67, de l'Etat, et après avoir consulté les parents d'élèves lors des conseils d'école, le conseil municipal à 8 voix pour et 3 abstentions, décide qu'à partir de septembre 2014, le choix de la demi-journée retenue pour la scolarisation des enfants des écoles maternelle et élémentaire de Stutzheim-Offenheim sera le mercredi matin.

CREATION D'UN POSTE D'AIDE - ATSEM DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI/CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CAE-CUI)

Un C.A.E.-C.U.I. pourrait être créé au sein de notre commune, pour exercer les fonctions d'aide ATSEM à raison de 22 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 3 septembre 2013.

L'Etat prendrait en charge 80 % du SMIC horaire brut dans la limite de 20 heures hebdomadaires et exonèrera les charges patronales.

Le maire propose au conseil municipal, la création d'un poste C.A.E. – C.U.I. pour les fonctions d'aide ATSEM à raison de 22 heures/semaines pour une durée de 12 mois.

Cette délibération est acceptée à 9 voix pour et 2 voix contre.